

Règles typographiques (1^{re} partie)

Dorénavant, la plupart des textes sont saisis numériquement par les équipes de rédaction avant d'être transmis à Bayard service édition ou à un imprimeur. Il est donc important pour chaque rédacteur de connaître les règles typographiques de base, car elles ne sont pas toujours évidentes. Ces règles ont été mises en place par les imprimeurs, au fil des siècles (et uniformisées à partir de 1926), pour faciliter la bonne compréhension des textes. Elles évoluent parfois avec le temps, la technique et selon les publications. Voici les règles principales que Bayard service édition s'efforce d'appliquer dans les journaux paroissiaux.

Le texte courant

Il faut saisir le texte courant en caractères romains (droits) et en « bas de casse » (appellation des « minuscules » en langage typographique), surtout pas en capitales (majuscules). Pour un article de presse, il ne faut pas appliquer au texte du gras ou un soulignement. (Pour mettre en valeur une partie de texte, d'autres moyens journalistiques existent : titres, intertitres, exergues, légendes des photos...) L'emploi de l'italique répond à des règles précises (voir ci-dessous). L'usage des capitales est lui aussi très codifié (nous le verrons dans le prochain numéro). Même les noms propres ne doivent pas être saisis en capitales.

L'italique

On compose en italique, et entre guillemets, les citations, à condition qu'elles ne dépassent

pas une quinzaine de lignes (pour une question de lisibilité).

Notez donc que, dans le cas de citations longues (témoignages, interviews...), le texte restera en romain. Dans le cas des interviews, les questions seront mises en gras pour bien les distinguer des réponses mais il faut donc veiller à ce qu'elles soient assez brèves. On utilise aussi l'italique, mais sans guillemets, pour les titres d'œuvres (livres, films, tableaux...), de journaux, ou les noms de véhicules (bateaux, trains...). Toutefois, les titres des livres sacrés ne sont pas écrits en italique (la Bible, le Coran...), ni ceux des livres qui les composent (le livre de Job, l'Évangile de Luc).

La ponctuation

Il n'y a pas d'espace avant un point [.] , une virgule [,] ou des points de suspension [...]. Mais il y a une espace après.

Il y a une espace avant et après un point d'interrogation [?], un point d'exclamation [!], un deux-points [:] ou un point virgule [;].

Le point et les citations :

Lorsqu'une phrase entière est entre guillemets, le point final est placé avant le guillemet fermant. Si le guillemet en fin de phrase ferme seulement une citation dans la phrase, le point est placé après.

Il déclara : « J'avais pris de mauvaises habitudes. »

Il déclara qu'il avait pris « de mauvaises habitudes ».

Les traits d'union

Les traits d'union servent à lier des mots indissociables. Particulièrement dans le cas des noms propres composés, de personnes ou de lieux. *Jean-Michel Leconte-Robert*; *Aix-les-Bains*; *les Pyrénées-Atlantiques*.

Les traits d'union figent des ensembles de mots qui sont utilisés en appellations : *rue Victor-Hugo*; *paroisse Notre-Dame-de-la-Sainte-Croix*; *paroisse nouvelle Saints-Pierre-et-Paul-en-Pays-Romentais*.

Dans la typographie moderne, afin d'éviter une surcharge de traits d'union, on tolère de ne pas en mettre pour les noms de rue, et Bayard service édition n'en exige pas non plus pour les compléments géographiques des noms de paroisses. On peut donc écrire : *paroisse Saints-Pierre-et-Paul en Pays Romentais* (on conserve toutefois les capitales). Mais attention à bien conserver les traits d'union aux compléments géographiques associés au nom du saint, il ne faut pas créer de confusion : *paroisse Saint-Antoine-de-Padoue en Brie*, pas *paroisse Saint-Antoine de Padoue en Brie*.

Y. B.

A suivre...